

MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

États financiers
Au 31 décembre 2018

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Compagnie mutuelle d'assurance en Église,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE EN ÉGLISE** (Mutuelle), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 et les états des résultats, du résultat global, des variations de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Mutuelle au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Mutuelle conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Mutuelle ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Mutuelle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Mutuelle;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Mutuelle à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 21 février 2019

Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière de la Compagnie mutuelle d'assurance en Église au 31 décembre 2018 et sa variation dans l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

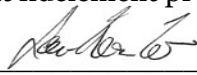
À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel :

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel (000 \$)	Estimation de l'actuaire (000 \$)
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	5 148	5 148
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	5 148	5 148
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	3 934	3 934
(5) Autres sommes à recouvrer liées aux sinistres non payés	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3)-(4)-(5)+(6)	1 215	1 215

Passif des primes	Déclaré dans l'état annuel (col. 1) (000 \$)	Estimation de l'actuaire (col. 2) (000 \$)
(1) Passif des primes non gagnées brut		885
(2) Passif des primes non gagnées net		1 354
(3) Primes non gagnées brutes	1 994	
(4) Primes non gagnées nettes	1 993	
(5) Insuffisance de primes	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	
(8) Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés [(4)+(5)+(9)] _{col. 1} - (2) _{col. 2}		639
(9) Commissions non gagnées + Taxes sur les primes cédées reportées + Dépenses d'opérations d'assurance différées cédées	0	

À mon avis, le montant du passif des polices net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Signature 
 Jean-Marc Léveillé
 Fellow, Institut canadien des actuaires
 Montréal, Québec
 Le 21 février 2019

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

OPÉRATIONS D'ASSURANCE

PRODUITS

Primes brutes souscrites	8 119 881 \$	8 035 528 \$
Primes brutes acquises	8 063 416 \$	7 868 681 \$
Primes acquises cédées aux réassureurs	(3 078 651)	(5 424 307)
Primes nettes acquises	4 984 765	2 444 374
Commissions de réassurance	-	913 219
	4 984 765	3 357 593

CHARGES

Sinistres et frais de règlement (note 10)	612 557	1 772 872
Recouvrements des réassureurs (note 10)	(82 706)	(578 623)
Sinistres et frais de règlement nets	529 851	1 194 249
Frais d'administration (annexe A)	2 935 711	3 062 210
Frais de gouvernance (annexe B)	483 170	482 637
	3 948 732	4 739 096

EXCÉDENT (DÉFICIT) DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE 1 036 033 (1 381 503)

OPÉRATIONS DE PLACEMENTS

Produits de placements (note 7)	1 555 334	2 297 079
Honoraires de gestion et de garde	(119 014)	(124 039)
	1 436 320	2 173 040

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT ATTRIBUTION ET AUTRES ÉLÉMENTS

2 472 353 791 537

Attribution aux membres	1 688 440	1 788 996
Subventions aux membres – Programme biennal de maintien et autres	311 016	343 151
Centre d'entraide et de prévention (annexe C)	347 975	437 394

2 347 431 2 569 541

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS

124 922 \$ (1 778 004)\$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT
AUX CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS

124 922 \$

(1 778 004)\$

AUTRES ÉLÉMENTS

Frais découlant des litiges reliés à la gouvernance réglés au cours
de l'exercice (annexe D)

(862 778)

(210 039)

Gain découlant du regroupement (note 2)

-

4 238 581

(862 778)

4 028 542

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT
AUX CHARGES

(737 856)\$

2 250 538 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(737 856)\$	2 250 538 \$
---	--------------------	--------------

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Éléments qui seront reclassés à l'état des résultats

Variation des gains (pertes) non réalisés sur les placements disponibles à la vente	(1 256 083)	840 083
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente (note 7)	(555 115)	(1 164 367)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente (note 7)	183 330	24 353

Variation nette survenue au cours de l'exercice sur les placements disponibles à la vente	(1 627 868)	(299 931)
--	--------------------	-----------

RÉSULTAT GLOBAL	(2 365 724)\$	1 950 607 \$
------------------------	----------------------	--------------

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Surplus libre	Surplus réservé	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
SOLDE au 31 décembre 2016	18 219 400 \$	23 795 000 \$	2 346 462 \$	44 360 862 \$
Résultat global de l'exercice				
Excédent des produits par rapport aux charges	2 250 538	-	-	2 250 538
Autres éléments du résultat global				
Variation des gains non réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	-	840 083	840 083
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	-	-	(1 164 367)	(1 164 367)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	-	-	24 353	24 353
Virement au surplus réservé (note 16)	(2 020 000)	2 020 000	-	-
SOLDE au 31 décembre 2017	18 449 938	25 815 000	2 046 531	46 311 469
Résultat global de l'exercice				
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(737 856)	-	-	(737 856)
Autres éléments du résultat global				
Variation des pertes non réalisées sur les placements disponibles à la vente	-	-	(1 256 083)	(1 256 083)
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	-	-	(555 115)	(555 115)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	-	-	183 330	183 330
Virement au surplus réservé (note 16)	420 000	(420 000)	-	-
SOLDE au 31 décembre 2018	18 132 082 \$	25 395 000 \$	418 663 \$	43 945 745 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2018

2017

ACTIF

Encaisse	5 929 136 \$	3 216 960 \$
Débiteurs (note 8)	1 966 027	2 100 815
Frais payés d'avance	70 554	68 082
Placements (note 9)	39 730 224	45 474 286
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 10)	3 933 506	4 298 161
Part des réassureurs dans les primes non acquises (note 11)	589	1 072 730
Immobilisations corporelles (note 12)	44 055	84 854
Immobilisations incorporelles (note 13)	124 339	166 026
	51 798 430 \$	56 481 914 \$

PASSIF

Passifs relatifs aux contrats d'assurance		
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 10)	5 148 415 \$	5 582 332 \$
Primes non acquises (note 11)	1 994 400	1 937 935
Commissions de réassurance non acquises (note 15)	-	113 758
	7 142 815	7 634 025
Attribution aux membres à payer	411 527	453 920
Dettes d'exploitation		
Réassureurs	-	1 371 398
Autres (note 14)	298 343	711 102
	7 852 685	10 170 445

AVOIR DES MEMBRES

Surplus libre	18 132 082	18 449 938
Surplus réservé	25 395 000	25 815 000
Cumul des autres éléments du résultat global	418 663	2 046 531
	43 945 745	46 311 469
	51 798 430 \$	56 481 914 \$

Engagements (note 19)

Pour le conseil d'administration :


administrateur


administrateur

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2018	2017
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(737 856)\$	2 250 538 \$
Éléments hors caisse		
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	(555 115)	(1 164 367)
Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	183 330	24 353
Gain découlant du regroupement (note 2)	-	(4 238 581)
Amortissement de la prime sur les obligations	112 096	163 616
Amortissement des immobilisations corporelles	49 270	54 843
Amortissement des immobilisations incorporelles	64 625	97 610
Variations d'éléments du fonds de roulement	(748 648)	403 054
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(1 632 298)	(2 408 934)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant du regroupement (note 2)	-	1 624 986
Acquisition de placements	(9 836 866)	(20 094 633)
Cession de placements	14 212 749	20 231 373
Immobilisations corporelles	(8 471)	(29 649)
Immobilisations incorporelles	(22 938)	(110 925)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	4 344 474	1 621 152
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	2 712 176	(787 782)
ENCAISSE, début de l'exercice	3 216 960	4 004 742
ENCAISSE, fin de l'exercice	5 929 136 \$	3 216 960 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles provenant des :		
Intérêts encaissés	419 015 \$	521 646 \$
Dividendes encaissés	284 842 \$	237 530 \$
Revenus de fonds communs encaissés	580 237 \$	599 562 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

La Compagnie mutuelle d'assurance en Église est une compagnie mutuelle d'assurance au sens de la Loi sur les assurances et un cabinet en assurance de dommages au sens de la Loi sur la distribution de produits et services financiers. La Mutuelle est autorisée par l'Autorité des marchés financiers à souscrire de l'assurance biens et responsabilité. La Mutuelle est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux. Elle est exonérée d'impôt en vertu de l'article 149 (1) (m) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le centre d'entraide et de prévention (CEP) a pour mission première d'offrir des services complémentaires innovateurs, visant à aider les membres de la Mutuelle à se munir de divers outils pour identifier et atténuer leurs risques. De plus, le CEP travaille conjointement avec les départements de la prévention et de l'indemnisation de la Mutuelle pour mettre en œuvre des moyens de sensibilisation à la prévention des sinistres, et institue des volets de services éducatifs pour aider et améliorer la gestion des risques de tous les membres de la Mutuelle.

La Mutuelle est domiciliée au Québec. Le siège social de la Mutuelle est situé au 1071, rue de la Cathédrale, à Montréal (Québec) et le centre d'entraide et de prévention (CEP) est situé au 170, rue Georges, à Sorel-Tracy (Québec).

2. REGROUPEMENT D'ENTITÉS

Le 1^{er} avril 2017, L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal (AMFM) s'est regroupée avec L'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest (AMIO) dans le but d'étendre son territoire. La nouvelle entité issue du regroupement exerce ses activités sous le nom de Compagnie mutuelle d'assurance en Église. Maintenant, la structure opérationnelle de la nouvelle entité, ses voies, moyens, stratégies d'affaires et processus sont substantiellement identiques à la situation qui prévalait au sein de l'AMFM.

La direction a comptabilisé le regroupement comme une acquisition d'entreprise conformément aux normes internationales d'information financière, plus précisément la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises. AMFM a été identifiée comme étant l'acquéreur puisque le nouveau conseil d'administration est composé d'une majorité de membres désignés par AMFM et qu'en conséquence, AMFM a la capacité d'en diriger les activités. De plus, les procédures, les politiques ainsi que les dirigeants de l'entité issue de la fusion sont ceux qui étaient en place à l'AMFM.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

2. REGROUPEMENT D'ENTITÉS (suite)

Cette transaction se résume ainsi :

Actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 624 986 \$
Intérêts courus	22 428
Frais payés d'avance	132
Placements	3 091 684
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	1 078 078
	<hr/>
	5 817 308
Passifs assumés	
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement	1 164 363
Avantages du personnel	273 511
Dettes d'exploitation	140 853
	<hr/>
	1 578 727
Actif net acquis	4 238 581
	<hr/>
Contrepartie payée	- \$

Puisque le montant de la contrepartie payée est nul, un montant de 4 238 581 \$ a été comptabilisé à l'état des résultats sous « Autres éléments » pour l'exercice 2017.

Cette transaction ne comporte aucun accord de contrepartie éventuelle ni aucun actif compensatoire.

Les frais du regroupement engagés au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 77 195 \$ et ont été comptabilisés à titre de frais d'administration.

3. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la Mutuelle. L'actuaire a comme responsabilité de veiller à ce que les hypothèses et les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation du passif des polices soient conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois en vigueur et aux règlements ou directives en la matière. L'actuaire doit aussi émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices de la Mutuelle à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de police. L'examen visant à vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données d'évaluation ainsi que l'analyse de l'actif de la Mutuelle sont des éléments significatifs à considérer dans l'établissement d'une opinion.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

3. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Aux fins de l'évaluation, le passif des polices comprend la provision pour sinistres non payés et frais de règlement, les primes non acquises, les commissions de réassurance non acquises ainsi que les parts des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement et dans les primes non acquises.

Les services de l'auditeur indépendant sont retenus par les membres en assemblée annuelle. La mission consiste à effectuer un audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et à faire rapport aux membres de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la Mutuelle, en conformité avec les normes internationales d'information financière. En effectuant son audit, l'auditeur indépendant fait usage du travail de l'actuaire désigné et de son rapport sur le passif des polices de la Mutuelle. Le rapport de l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion.

4. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers de la Mutuelle ont été approuvés par le conseil d'administration le 21 février 2019.

Base d'évaluation

Les états financiers de la Mutuelle ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Mutuelle est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la Mutuelle, laquelle est la monnaie de présentation.

Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

4. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

Utilisation d'estimations et de jugements (suite)

Les informations relatives aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans la note 9 « Placements » et la note 10 « Provision pour sinistres non payés et frais de règlement ».

Les informations concernant les hypothèses clés relatives à l'avenir et les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 2 – Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés lors du regroupement d'entités;
- Note 5 – Principales méthodes comptables – Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles;
- Note 9 – Placements;
- Note 10 – Provision pour sinistres non payés et frais de règlement.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Classement des contrats d'assurance

Les contrats émis par la Mutuelle sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Le risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives dans n'importe quel scénario, à l'exclusion de scénarios qui manquent de substance commerciale. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de service. La Mutuelle a classé tous ses contrats comme des contrats d'assurance. Une fois classé, le contrat conserve son classement jusqu'à l'échéance de celui-ci même si le risque d'assurance décroît au cours de la période couverte.

Comptabilisation des produits

Les primes sont acquises au prorata de la période de couverture des polices d'assurance et comptabilisées en tant que produits. Les primes sont comptabilisées en tant que primes à recevoir et primes non acquises à la date de prise d'effet du contrat. Les primes à recevoir sont comptabilisées déduction faite des provisions pour créances douteuses.

Les commissions de réassurance sont comptabilisées sur la même base que les primes liées. Les commissions additionnelles sont comptabilisées lorsque le montant peut être évalué de façon fiable et lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés iront à la Mutuelle.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice de la façon suivante :

- Les intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- L'amortissement des escomptes et des primes sur obligations est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Les dividendes sur les placements en actions cotées sont comptabilisés à compter de la date ex-dividende;
- Les revenus de fonds communs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Réassurance

Les traités de réassurance, qui transfèrent un risque d'assurance significatif, relèvent de l'IFRS 4 – Contrats d'assurance. Les cessions en réassurance sont enregistrées conformément aux termes des différents traités. Les actifs au titre des cessions en réassurance sont présentés séparément des passifs d'assurance correspondants. De même, les produits et les charges provenant des contrats de réassurance ne sont pas compensés par les produits et les charges des contrats d'assurance liés.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état des résultats, à l'exception des gains ou des pertes de change sur les actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas des éléments monétaires. Ces derniers sont comptabilisés dans les variations des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente incluses dans les autres éléments du résultat global.

Attribution aux membres

L'attribution aux membres est déterminée et approuvée par le conseil d'administration avant la fin de l'exercice financier en fonction des politiques en vigueur et des résultats de la Mutuelle. Le paiement aux membres est effectué à raison de deux versements par année.

Subventions – Programme biennal

Par l'intermédiaire de son programme biennal, la Mutuelle vise à soutenir et à assurer le bon fonctionnement des systèmes de prévention d'incendie dans les bâtiments de certains membres qu'elle assure. Les coûts de ce programme sont comptabilisés en résultat lorsque les services sont engagés.

Centre d'entraide et de prévention

Les dépenses du centre d'entraide et de prévention sont constituées des salaires et des frais reliés directement au centre. Ces dépenses sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement lorsque la Mutuelle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Actifs financiers disponibles à la vente;
- Prêts et créances;
- Autres passifs financiers.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les produits de placements et les honoraires de gestion et de garde, à l'exception de la perte de valeur sur les débiteurs qui est présentée dans les frais d'administration.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placements ont été désignés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.

À l'exception des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés à l'état des résultats pour les éléments monétaires, les gains ou les pertes non réalisés afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une perte de valeur de l'actif financier soit comptabilisée. Pour les actifs financiers non monétaires disponibles à la vente libellés en devises, les gains et les pertes de change sont compris dans les gains ou les pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une dépréciation, le gain ou la perte sur la cession, ou la perte de valeur comptabilisée aux autres éléments du résultat global est alors reclassé au poste « Produits de placements ».

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les primes à recevoir des assurés, les remboursements de sinistres à recevoir, les intérêts et dividendes à recevoir, les montants à recevoir des réassureurs et des assureurs et les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés aux résultats.

Autres passifs financiers

L'attribution aux membres et les dettes d'exploitation sont classées comme autres passifs financiers et sont comptabilisées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. La juste valeur des obligations, des actions et des fonds communs est basée sur leur cours de clôture à la fin de l'exercice. Si le marché d'un titre n'est pas actif, la juste valeur est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé en résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise au résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Dans le cas de la dépréciation d'un ou de plusieurs actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée, qui a été comptabilisée en autres éléments du résultat global, doit être reclassée en résultat net. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat net ne sont pas reprises en résultat net, mais plutôt directement dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les bons du Trésor, les papiers commerciaux et les billets escomptés, dont le terme est égal ou inférieur à trois mois à l'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Actifs au titre des cessions en réassurance

Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La Mutuelle présente à l'actif la part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance. Ces montants de réassurance, que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres non payés et des frais de règlement, sont comptabilisés à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer le passif connexe.

Part des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises est comptabilisée à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer le passif lié aux primes non acquises.

Dépréciation

Les actifs de réassurance font régulièrement l'objet de tests de dépréciation et des pertes de valeur sont enregistrées, si nécessaire. Le cas échéant, la Mutuelle rassemble les preuves objectives de perte de valeur et comptabilise des réductions de valeur selon les mêmes procédures que celles adoptées pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont évaluées selon le modèle du coût en vertu duquel les coûts capitalisés sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilité selon la méthode de l'amortissement linéaire, puisque ces actifs ont une durée d'utilité définie, aux taux annuels suivants :

Améliorations locatives	16,66 %
Mobilier, équipement de bureau et matériel informatique	20 %
Équipement de micro-informatique	33,3 %
Logiciels	20 %

La méthode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque fin d'exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est comptabilisé au résultat net dans les frais d'administration.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de cet actif. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La Mutuelle présente au passif la provision pour sinistres non payés et frais de règlement afin d'indiquer les obligations envers les titulaires de police. Cette provision constitue l'estimation du coût total pour le règlement de tous les sinistres survenus avant la clôture des états financiers, peu importe qu'ils aient été déclarés ou non à la Mutuelle. Puisque cette provision est nécessairement fondée sur des estimations, la valeur finale peut être différente des estimations.

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement est d'abord établie au cas par cas, à mesure que les sinistres sont déclarés. Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres déclarés tardivement, pour sinistres déclarés, mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de règlement futurs de ces sinistres. Ces estimations sont faites sur la base de données historiques et de tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision pour sinistres non payés et frais de règlement est actualisée en utilisant un taux qui reflète le taux de rendement estimé du marché des actifs sous-jacents. Les méthodes établies pour les estimations sont périodiquement révisées et mises à jour, et tous les ajustements sont reflétés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Par conséquent, les sinistres et les frais de règlement sont déduits des produits lorsqu'ils sont engagés.

Primes non acquises

Les primes non acquises représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restant à courir à la clôture de l'exercice.

Commissions de réassurance non acquises

Les commissions de réassurance non acquises sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer les primes non acquises.

Test de suffisance des passifs

La Mutuelle vérifie à chaque fin d'exercice la suffisance des primes non acquises. Il y a insuffisance de passifs si les primes non acquises sont réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés non actualisés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Les insuffisances éventuelles sont intégralement et immédiatement comptabilisées au passif et en résultat net en constatant une charge complémentaire.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avoir des membres

L'avoir des membres de la Mutuelle comprend le surplus libre, le surplus réservé et le cumul des autres éléments du résultat global.

Le surplus libre représente le cumul des excédents des produits non distribués et non réservés de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

Le surplus réservé a été constitué pour répondre aux besoins de liquidités aux fins de solvabilité, et pour couvrir les investissements futurs dans le cadre des programmes ciblés et les montants en capital requis pour des sinistres futurs non déclarés et les frais de règlement.

Le cumul des autres éléments du résultat global représente principalement les gains latents quant aux instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente.

6. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS

Nouvelle norme comptable appliquée

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, qui vise à remplacer l'IAS 18 – Produits des activités ordinaires et l'IAS 11 – Contrats de construction. Cette nouvelle norme établit la méthode et le moment de la comptabilisation des produits selon un modèle unique, sauf pour les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. L'application de cette norme n'a pas eu d'impact sur les états financiers de la Mutuelle.

Nouvelles normes comptables futures

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) et l'*International Financial Reporting Interpretation Committee* (IFRIC) ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1^{er} janvier 2019. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur le résultat global et l'état de la situation financière de la Mutuelle, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après.

IFRS 16 – Contrats de location

Cette norme, publiée en 2016, précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de fournir des informations sur les contrats de location. Cette norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de douze mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à l'IAS 17 – Contrats de location et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure. Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Mutuelle a déterminé que l'application de cette norme n'aura pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

6. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS (suite)

Nouvelles normes comptables futures (suite)

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 – Instruments financiers, qui vise à remplacer l'IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation sur le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers, la dépréciation ainsi que la comptabilité de couverture. Les entreprises, qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance ont la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur de la norme jusqu'en 2022. La Mutuelle se qualifie pour le report et entend reporter l'application de la norme. La Mutuelle évalue actuellement les impacts que cette norme aura sur ses états financiers.

Le tableau suivant présente la juste valeur à la date de clôture et le montant de variation de juste valeur pour les deux groupes d'actifs financiers suivants :

	Flux de trésorerie URPI*	Autre
Variation de juste valeur	(98 372)\$	(602 596)\$
Juste valeur à la fin de l'exercice	11 167 507 \$	28 562 717 \$

* Instrument d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêts.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 17 – Contrats d'assurance. La nouvelle norme exige que les passifs au titre des contrats d'assurance soient évalués selon une méthode fondée sur la valeur actuelle en plus de proposer une approche d'évaluation et de présentation plus uniforme pour tous les contrats d'assurance. La norme établit une méthode de comptabilisation générale ainsi qu'une méthode basée sur les frais variables, applicable à tous les contrats d'assurance et de réassurance. La norme établit aussi une méthode de comptabilisation simplifiée pour les contrats d'assurance respectant certains critères. Ces exigences visent à assurer une comptabilisation uniforme des contrats d'assurance fondée sur des principes. L'IFRS 17 remplace l'IFRS 4 – Contrats d'assurance ainsi que les interprétations connexes et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. La Mutuelle évalue actuellement les impacts que cette norme aura sur ses états financiers.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

7. PRODUITS DE PLACEMENTS

	2018	2017
Intérêts	423 188 \$	485 194 \$
Amortissement de la prime sur les obligations	(112 096)	(163 616)
Dividendes	292 220	235 925
Revenus de fonds communs	580 237	599 562
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	555 115	1 164 367
Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	(183 330)	(24 353)
	1 555 334 \$	2 297 079 \$

8. DÉBITEURS

	2018	2017
Primes à recevoir des assurés	1 737 661 \$	1 682 372 \$
Remboursement de sinistres à recevoir	-	345 070
Intérêts et dividendes à recevoir	59 816	48 265
Sommes à recevoir		
Réassureurs	41 031	-
Assureur	100 263	-
Autres	27 256	25 108
	1 966 027 \$	2 100 815 \$

La Mutuelle s'attend à recouvrer la totalité des débiteurs au plus tard dans les douze mois suivant la date de fin d'exercice.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

9. PLACEMENTS

	2018		2017	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations	11 195 635 \$	11 167 507 \$	13 578 213 \$	13 474 073 \$
Actions cotées	9 276 396	9 678 959	7 284 683	9 028 425
Fonds communs d'obligations	16 755 107	16 239 604	20 969 743	20 701 510
Fonds communs d'actions	2 268 057	2 644 154	1 613 646	2 270 278
	39 495 195 \$	39 730 224 \$	43 446 285 \$	45 474 286 \$

Pour les obligations, le coût représente le coût amorti et leur valeur nominale est de 10 995 000 \$ (2017 – 13 066 000 \$).

La Mutuelle examine semestriellement son portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée en résultat net. Pour ce faire, la Mutuelle doit faire preuve de jugement quant à savoir s'il existe une indication objective de dépréciation qui inclut, entre autres, des événements tels qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût. Afin de déterminer ces critères, la Mutuelle s'est basée sur les mouvements historiques des prix dans son portefeuille et la durée pendant laquelle la juste valeur était inférieure au coût d'acquisition.

10. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes, imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts significatifs par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres.

10. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Méthode de détermination des provisions

Les méthodologies utilisées pour établir la provision pour sinistres non payés et frais de règlement sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent :

- La méthode de matérialisation suppose que les sinistres connus sont la meilleure indication du développement à venir. Cette méthode ne dépend pas des unités d'exposition. Elle est fréquemment utilisée, sauf lorsqu'on s'attend à ce que seule une petite portion des sinistres ultimes ait déjà été déclarée, puisque dans une telle situation, cette méthode produirait une trop grande volatilité. Cette méthode est ignorée seulement lorsqu'on a des sinistres très récents qui sont déclarés à l'assureur à une cadence plutôt lente.
- La méthode de Bornhuetter-Ferguson suppose que la différence observée à ce jour entre l'expérience réelle et l'expérience prévue se perpétuera, et que le développement futur ne sera pas affecté par les sinistres déjà connus. Les sinistres non déclarés dépendent alors des unités d'exposition et sont combinés avec les sinistres déjà déclarés. Cette méthode est utilisée lorsqu'un nombre relativement important de sinistres n'ont pas encore été déclarés ou lorsque les sinistres sont tellement récents que l'information normalement utilisée aux fins du calcul des réserves n'est pas complètement disponible. Cette méthode est appliquée principalement aux sinistres des années les plus récentes.

Il est à noter que le passif des sinistres inclut une provision pour frais externes de règlement. Tous les dossiers de réclamations sont confiés à une firme d'experts en sinistres indépendants et, par conséquent, aucune provision pour frais internes de règlement n'est nécessaire.

L'estimation de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Le taux d'actualisation;
- La marge pour écart défavorable.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

10. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Méthode de détermination des provisions (suite)

Analyse de sensibilité

L'analyse ci-dessous porte sur les variations possibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoire des membres.

Facteurs de sensibilité	2018		
	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Matérialisation des sinistres	10 %	(497 578)\$	593 586 \$
Taux d'actualisation	1 %	10 665 \$	(10 963)\$

Facteurs de sensibilité	2017		
	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Matérialisation des sinistres	10 %	(60 872)\$	90 914 \$
Taux d'actualisation	1 %	14 747 \$	(15 320)\$

Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire est de 2,84 % (2017 – 2,53 %).

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

10. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Rapprochement de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

L'évolution de la provision au titre des sinistres inscrite à l'état de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre et son incidence sur les sinistres et frais de règlement pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2018			2017		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
SOLDE, début de l'exercice	5 582 332 \$	4 298 161 \$	1 284 171 \$	3 767 079 \$	3 189 743 \$	577 336 \$
Augmentation (diminution) des pertes et frais estimatifs dans le cas des sinistres subis au cours des exercices précédents	(522 054)	75 831	(597 885)	(374 593)	(731 179)	356 586
Pertes et frais relatifs aux sinistres subis durant l'exercice en cours	1 134 611	6 875	1 127 736	2 147 465	1 309 802	837 663
Sinistres et frais de règlement nets	612 557	82 706	529 851	1 772 872	578 623	1 194 249
Sommes recouvrées à l'égard des sinistres subis						
Durant l'exercice en cours	(254 733)	-	(254 733)	(662 542)	(435 773)	(226 769)
Au cours des exercices précédents	(791 741)	(447 361)	(344 380)	(459 440)	(112 510)	(346 930)
	(1 046 474)	(447 361)	(599 113)	(1 121 982)	(548 283)	(573 699)
Actifs et passifs acquis lors du regroupement (note 2)	-	-	-	1 164 363	1 078 078	86 285
SOLDE, fin de l'exercice	5 148 415 \$	3 933 506 \$	1 214 909 \$	5 582 332 \$	4 298 161 \$	1 284 171 \$

Le tableau suivant résume la provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs :

	2018			2017		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
Provision pour sinistres déclarés	4 223 669 \$	3 517 639 \$	706 030 \$	4 563 266 \$	3 654 477 \$	908 789 \$
Provision pour sinistres non déclarés						
Provision	667 186	232 485	434 701	751 530	449 254	302 276
Effet de l'actualisation	(102 231)	(73 529)	(28 702)	(106 754)	(72 525)	(34 229)
Effet des marges pour écarts défavorables	359 791	256 911	102 880	374 290	266 955	107 335
	5 148 415 \$	3 933 506 \$	1 214 909 \$	5 582 332 \$	4 298 161 \$	1 284 171 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

10. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Rapprochement de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement (suite)

Le tableau ci-dessous montre la ventilation de la provision pour sinistres et frais de règlement par ligne d'affaires :

	2018			2017		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
Biens	1 003 628 \$	284 280 \$	719 348 \$	1 296 226 \$	952 799 \$	343 427 \$
Responsabilité	4 144 787	3 649 226	495 561	4 286 106	3 345 362	940 744
	5 148 415 \$	3 933 506 \$	1 214 909 \$	5 582 332 \$	4 298 161 \$	1 284 171 \$

11. PRIMES NON ACQUISES

Le rapprochement de la provision pour primes non acquises est le suivant :

	2018			2017		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
SOLDE , début de l'exercice	1 937 935 \$	1 072 730 \$	865 205 \$	1 771 088 \$	987 796 \$	783 292 \$
Primes souscrites	8 119 881	2 006 510	6 113 371	8 035 528	5 509 241	2 526 287
Primes acquises au cours de l'exercice	(8 063 416)	(3 078 651)	(4 984 765)	(7 868 681)	(5 424 307)	(2 444 374)
SOLDE , fin de l'exercice	1 994 400 \$	589 \$	1 993 811 \$	1 937 935 \$	1 072 730 \$	865 205 \$

Les tests de suffisance de passifs effectués à la fin de la période de présentation de l'information financière n'ont entraîné la comptabilisation d'aucun passif additionnel lors des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Équipement de micro- informatique	Total
Coût	429 975 \$	231 016 \$	235 338 \$	320 687 \$	1 217 016 \$
Amortissement cumulé	(344 306)	(219 539)	(235 338)	(307 785)	(1 106 968)
SOLDE au 31 décembre 2016	85 669	11 477	-	12 902	110 048
Acquisitions	-	-	-	29 649	29 649
Amortissement	(30 918)	(8 913)	-	(15 012)	(54 843)
Total des changements	(30 918)	(8 913)	-	14 637	(25 194)
Coût	420 262	149 587	153 240	76 230	799 319
Amortissement cumulé	(365 511)	(147 023)	(153 240)	(48 691)	(714 465)
SOLDE au 31 décembre 2017	54 751	2 564	-	27 539	84 854
Acquisitions	-	-	-	8 471	8 471
Amortissement	(29 216)	(2 000)	-	(18 054)	(49 270)
Total des changements	(29 216)	(2 000)	-	(9 583)	(40 799)
Coût	229 890	126 263	-	76 148	432 301
Amortissement cumulé	(204 355)	(125 699)	-	(58 192)	(388 246)
SOLDE au 31 décembre 2018	25 535 \$	564 \$	- \$	17 956 \$	44 055 \$

La Mutuelle a radié les immobilisations corporelles suivantes :

	2018		2017	
	Coût	Amortis- sment cumulé	Coût	Amortis- sment cumulé
Améliorations locatives	190 372 \$	190 372 \$	9 713 \$	9 713 \$
Mobilier et équipement de bureau	23 324 \$	23 324 \$	81 429 \$	81 429 \$
Matériel informatique	153 240 \$	153 240 \$	82 098 \$	82 098 \$
Équipement de micro-informatique	8 553 \$	8 553 \$	274 106 \$	274 106 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	<u>Logiciels générés à l'interne</u>
Coût	748 831 \$
Amortissement cumulé	<u>(596 120)</u>
SOLDE au 31 décembre 2016	<u>152 711</u>
Acquisitions	110 925
Amortissement	<u>(97 610)</u>
Total des changements	<u>13 315</u>
Coût	669 083
Amortissement cumulé	<u>(503 057)</u>
SOLDE au 31 décembre 2017	<u>166 026</u>
Acquisitions	22 938
Amortissement	<u>(64 625)</u>
Total des changements	<u>(41 687)</u>
Coût	575 620
Amortissement cumulé	<u>(451 281)</u>
SOLDE au 31 décembre 2018	<u>124 339 \$</u>

Au cours de l'exercice, la Mutuelle a radié des logiciels dont le coût et l'amortissement cumulé étaient de 116 401 \$ (2017 – 190 673 \$).

14. DETTES D'EXPLOITATION

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Fournisseurs et frais courus	139 572 \$	290 819 \$
Salaires et vacances à payer	<u>158 771</u>	<u>420 283</u>
	<u>298 343 \$</u>	<u>711 102 \$</u>

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

15. COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON ACQUISES

Le rapprochement des commissions de réassurance non acquises est le suivant :

	2018	2017
SOLDE , début de l'exercice	113 758 \$	109 583 \$
Commissions annulées	(113 758)	-
Commissions de réassurance sur les primes cédées au cours de l'exercice	-	464 387
Commissions de réassurance acquises	-	(460 212)
SOLDE , fin de l'exercice	- \$	113 758 \$

16. GESTION DU CAPITAL

La Mutuelle définit son capital comme l'avoir des membres. L'avoir des membres totalise 43 945 745 \$ au 31 décembre 2018 et 46 311 469 \$ au 31 décembre 2017. L'objectif de la Mutuelle en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital suffisant afin de lui permettre d'assurer sa permanence et de garder la confiance des réassureurs, de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de ses membres. Les statuts de la Mutuelle ne lui permettent pas de lever du capital autrement que par voie de cotisation auprès de ses membres.

L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la Loi sur les assurances (Québec), prépare annuellement une étude sur la situation financière de la Mutuelle. À cette occasion, il effectue un examen dynamique de suffisance du capital (EDSC), dont un des objets est de vérifier la suffisance du capital de la Mutuelle malgré la survenance d'événements défavorables plausibles. Ces documents sont déposés et présentés au conseil d'administration.

La Mutuelle est soumise aux exigences de l'AMF qui a émis une directive concernant un test de capital minimum (TCM) de 150 %. La direction de la Mutuelle a établi la cible interne du capital minimum requis à 500 %. En conséquence, un montant de 25 395 000 \$ a été réservé à l'avoir des membres. Afin d'établir la cible interne, la Mutuelle a évalué l'impact de scénarios modérément défavorables présentant une probabilité de survenance de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle s'est conformée aux exigences de l'AMF et à la cible établie par le conseil d'administration. À la fin de l'exercice, la situation se présentait comme suit :

	2018	2017
Capital disponible	43 821 000 \$	46 139 000 \$
Capital minimum requis	5 079 000	5 163 000
Excédent du capital disponible sur le capital requis	38 742 000 \$	40 976 000 \$

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion du risque d'assurance et des risques financiers

La Mutuelle est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations d'assurance et de ses activités d'investissement. La gestion des risques est effectuée par le conseil d'administration de la Mutuelle dont la mission est de déterminer les principaux risques de la Mutuelle et de mettre en place des politiques et procédures pertinentes pour les gérer de façon proactive et intégrée.

En matière de gestion financière, une politique de placement a été élaborée et est mise à jour sur une base régulière. Son objectif est d'encadrer la prise de décision du gestionnaire en matière de placements. La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Les procédures de contrôle découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

Risque d'assurance

Les risques les plus significatifs que la Mutuelle doit gérer concernant des contrats d'assurance sont les suivants :

Risque de souscription

Le risque de souscription se définit comme étant l'exposition à des pertes financières résultant de la sélection et de l'acceptation des risques à assurer ainsi que de la réduction, de la rétention et du transfert de risques. Ce risque est accru du fait de l'envergure des risques couverts par rapport au volume des primes annuelles.

Les polices d'assurance sont souscrites conformément aux pratiques de gestion et aux règlements qui s'appliquent, en tenant compte de la tolérance au risque et des normes de souscription de la Mutuelle, lesquelles sont endossées par ses réassureurs.

Étant donné l'importance des changements survenus dans le marché des assurés dont la décroissance certaine du nombre d'immeubles, la réduction des ressources disponibles à leur gestion et le fait que la Mutuelle ne peut augmenter de façon significative les cotisations de ses membres, la direction effectue annuellement un exercice de planification et de gestion des risques visant à personnaliser et à optimiser son offre. Cela se traduit, notamment, par la mise en place de politiques de souscription, de programmes et de services présentant une valeur ajoutée pour les membres, tout en améliorant le profil de risque du portefeuille souscrit.

La Mutuelle a également poursuivi l'exercice entrepris en 2013, un *Plan quinquennal*, visant la revue systématique de tous les dossiers. Le déploiement du *Plan quinquennal* a été prolongé à la suite de la fusion et devrait se terminer en 2019.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Risque de souscription (suite)

Dans le cadre de son processus de gestion intégrée des risques, afin de valider l'adéquation de ses politiques de souscription, la Mutuelle procède annuellement à l'établissement d'un profil de risque de son portefeuille. À ce jour, plus de 85 % (2017 – 68 %) des dossiers clients ont été révisés en vertu des nouvelles normes qui, dans certains cas, peuvent être appliquées de façon progressive.

Risque de sinistralité extrême

Le risque de sinistralité extrême peut être décomposé entre, d'une part, les sinistres de très forte intensité touchant un seul contrat et un seul assuré et, d'autre part, les sinistres de faible intensité, mais touchant un nombre important de contrats et d'assurés.

La Mutuelle, par la réassurance, réduit la perte qui est susceptible de survenir à la suite d'événements donnant lieu à des réclamations. De plus, elle se protège contre le risque de sinistralité extrême en souscrivant plusieurs traités de réassurance non proportionnels par événement.

La Mutuelle a conclu des traités de réassurance au terme desquels elle cède à des réassureurs agréés une prime en contrepartie de la prise en charge d'une partie des sinistres.

La principale caractéristique des traités de réassurance est de limiter la perte maximale de la Mutuelle à 500 000 \$ par événement.

De plus, la Mutuelle achète une protection globale de réassurance contre les catastrophes de 35 000 000 \$ en assurance de biens et de 10 000 000 \$ en assurance responsabilité, et ce, pour protéger l'ensemble de ses pertes maximales.

Risque de réassurance

Le risque de réassurance peut découler, soit du défaut d'un réassureur à honorer ses engagements, soit d'un changement des conditions prévalant sur le marché qui ferait en sorte que la capacité de réassurance ne serait plus disponible, que les termes des contrats ne seraient plus adéquats ou que les tarifs de réassurance augmenteraient fortement.

La disponibilité et le coût de la réassurance, qui dépendent notamment des conditions du marché, tant en termes de prix que de capacité disponible, peuvent influencer sur le volume des primes cédées et la rentabilité de la Mutuelle. Les sociétés de réassurance peuvent décider d'exclure certaines couvertures des contrats que la Mutuelle leur achète ou peuvent modifier de temps à autre les modalités de ces contrats. Les variations qui en résultent dans la protection de réassurance pourraient exposer la Mutuelle à un plus grand risque et à une plus grande perte éventuelle et, par conséquent, elles pourraient miner la capacité de la Mutuelle à souscrire de futurs contrats. Lorsque la Mutuelle ne réussit pas à atténuer le risque au moyen de contrats de réassurance, elle envisage de réduire les protections offertes à sa clientèle afin de limiter son risque.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Risque de réassurance (suite)

Compte tenu du faible rapport entre le volume de primes et l'envergure de certains risques, la Mutuelle est grandement dépendante économiquement de ses réassureurs et doit donc maintenir l'intérêt de ces derniers à renouveler annuellement leurs traités.

Le maintien de pratiques de souscription et de prévention efficaces par la Mutuelle, en particulier dans le cas des risques de grande valeur, et l'évaluation des risques de souscription entrepris avec le Plan quinquennal, sont des mesures essentielles pour conserver une relation de confiance à long terme avec les réassureurs.

Tous les traités échéant le 31 décembre 2018 ont été renouvelés pour une période d'un an.

Risque réglementaire et de gouvernance

Puisque le changement de lois ou de réglementations peut influencer directement sur la rentabilité d'un secteur d'activité économique, la Mutuelle a développé, en collaboration avec une firme de conseillers juridiques, un programme de conformité à l'environnement normatif afin de se prémunir contre ce risque.

De plus, la Mutuelle collabore étroitement avec les organismes de réglementation et elle se tient au fait de l'évolution des lois et règlements afin d'en évaluer l'incidence sur sa capacité à répondre aux exigences de solvabilité et aux autres obligations.

La qualité de la gouvernance est un facteur crucial pour les entités oeuvrant dans le domaine de l'assurance. En conséquence, il est primordial que les dirigeants adhèrent aux valeurs ainsi qu'aux objectifs de la Mutuelle. L'un des rôles du comité de déontologie est de veiller au respect des politiques et procédures mises en place par la Mutuelle en matière de gouvernance. Pour ce faire, le comité de déontologie dispose d'un cadre bien établi et peut recourir aux services d'une tierce partie pour le supporter et ainsi préserver le risque de réputation.

Risque de concentration

Plus de 85 % (2017 – 80 %) des primes brutes souscrites auprès de la Mutuelle découlent de la ligne d'affaires en assurance de biens. Ces risques sont répartis relativement uniformément, sauf pour les régions urbaines, dont principalement Montréal. Cependant, le principal risque de concentration découle de la nature même du marché de la Mutuelle. Celle-ci est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et en responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux.

Selon les clauses des contrats en vigueur, la responsabilité de la Mutuelle vis-à-vis de l'ensemble de ses membres est limitée à 100 000 000 \$ par sinistre de quelque nature que ce soit. Cette limitation est conforme au règlement adopté par le conseil d'administration de la Mutuelle.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Développement des sinistres

La Mutuelle est exposée au risque que la provision pour sinistres figurant à l'état de la situation financière soit éventuellement insuffisante. Le risque quant à la provision « Biens » est relativement faible puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparations et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque quant à l'assurance responsabilité est plus significatif. La Mutuelle a recours aux services d'un actuaire externe afin d'évaluer cette provision.

Les tableaux de développement des sinistres suivants présentent l'évolution des provisions pour sinistres non payés et frais de règlement par année de survenance des sinistres. Au 31 décembre 2018, le développement des sinistres est le suivant :

Brut

	2008 et antérieures	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Estimation des sinistres encourus ultimes												
À la fin de l'exercice de souscription		4 011 711 \$	1 388 429 \$	1 961 505 \$	964 488 \$	3 700 625 \$	1 219 001 \$	1 442 187 \$	1 947 656 \$	2 085 262 \$	1 096 546 \$	
Un an après		3 997 985	2 172 763	1 634 458	2 548 833	3 656 522	1 020 807	971 384	1 425 676	1 449 935	-	
Deux ans après		3 982 982	1 674 146	1 663 588	2 880 302	3 651 466	943 987	1 390 286	1 406 483	-	-	
Trois ans après		3 845 226	1 699 798	1 629 561	2 930 621	3 663 398	945 904	1 345 583	-	-	-	
Quatre ans après		3 835 719	1 720 102	1 634 693	3 444 921	3 620 053	946 561	-	-	-	-	
Cinq ans après		3 835 719	1 733 657	1 635 097	3 379 693	3 606 752	-	-	-	-	-	
Six ans après		3 835 719	1 733 000	1 635 097	3 758 762	-	-	-	-	-	-	
Sept ans après		3 835 000	1 524 299	1 635 097	-	-	-	-	-	-	-	
Huit ans après		3 835 000	1 520 796	-	-	-	-	-	-	-	-	
Neuf ans après		3 835 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sinistres encourus ultimes	922 122 \$	3 835 000	1 520 796	1 635 097	3 758 762	3 606 752	946 561	1 345 583	1 406 483	1 449 935	1 096 546	21 523 637 \$
Sinistres payés	-	(3 835 000)	(1 520 796)	(1 635 097)	(1 102 696)	(3 606 752)	(946 561)	(1 177 934)	(1 396 313)	(1 156 900)	(254 733)	(16 632 782)
Sinistres non payés	922 122 \$	- \$	- \$	- \$	2 656 066 \$	- \$	- \$	167 649 \$	10 170 \$	293 035 \$	841 813 \$	4 890 855
Effet de l'actualisation et des marges												257 560
												5 148 415 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Développement des sinistres (suite)

Net

	2008 et antérieures	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Estimation des sinistres encourus ultimes												
À la fin de l'exercice												
de souscription		800 977 \$	353 924 \$	444 524 \$	405 610 \$	1 354 898 \$	379 692 \$	570 449 \$	607 791 \$	804 818 \$	1 092 046 \$	
Un an après		803 093	369 849	402 127	375 244	1 348 276	296 077	501 680	439 590	535 915	-	
Deux ans après		795 280	362 270	395 425	516 962	1 343 315	263 589	907 763	427 024	-	-	
Trois ans après		769 879	356 976	380 615	419 504	1 351 533	264 132	864 912	-	-	-	
Quatre ans après		766 473	357 765	380 707	439 596	1 341 041	265 188	-	-	-	-	
Cinq ans après		766 473	358 292	380 281	409 695	1 336 347	-	-	-	-	-	
Six ans après		766 473	358 194	380 281	442 717	-	-	-	-	-	-	
Sept ans après		767 000	350 083	380 281	-	-	-	-	-	-	-	
Huit ans après		767 000	349 946	-	-	-	-	-	-	-	-	
Neuf ans après		767 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sinistres encourus ultimes	9 221 \$	767 000	349 946	380 281	442 717	1 336 347	265 188	864 912	427 024	535 915	1 092 046	6 470 597 \$
Sinistres payés	-	(767 000)	(349 946)	(380 281)	(432 291)	(1 336 347)	(265 188)	(697 263)	(420 922)	(425 896)	(254 732)	(5 329 866)
Sinistres non payés	9 221 \$	-\$	-\$	-\$	10 426 \$	-\$	-\$	167 649 \$	6 102 \$	110 019 \$	837 314 \$	1 140 731
Effet de l'actualisation et des marges												74 178
												1 214 909 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Sommaire des actifs et des passifs financiers par catégorie

	2018	2017
Actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente		
Encaisse	5 929 136 \$	3 216 960 \$
Placements	39 730 224	45 474 286
	45 659 360 \$	48 691 246 \$
Prêts et créances		
Primes à recevoir des assurés	1 737 661 \$	1 682 372 \$
Remboursement de sinistres à recevoir	-	345 070
Intérêts et dividendes à recevoir	59 816	48 265
Sommes à recevoir		
Réassureurs	41 031	-
Assureur	100 263	-
Autres débiteurs	27 256	25 108
	1 966 027 \$	2 100 815 \$
Autres passifs financiers		
Attribution aux membres à payer	411 527 \$	453 920 \$
Dettes d'exploitation – réassureurs	-	1 371 398
Dettes d'exploitation – autres	298 343	711 102
	709 870 \$	2 536 420 \$

Les principaux risques financiers auxquels la Mutuelle est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si une contrepartie à une opération ne respecte pas ses engagements. Il constitue un risque auquel la Mutuelle est exposée et provient principalement de l'encaisse, des primes à recevoir des assurés, du remboursement de sinistres à recevoir, du portefeuille de placements en obligations et des sommes à recevoir des réassureurs et des assureurs, le cas échéant.

L'encaisse est détenue auprès d'une institution financière reconnue, dont la notation de crédit est de bonne qualité, afin de diminuer le risque de crédit associé à cet actif.

Les primes à recevoir des assurés sont encaissées de façon continue. De ce fait, l'exposition de la Mutuelle aux créances douteuses n'est pas importante.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de crédit et de contrepartie (suite)

Les montants recouvrables des réassureurs sont estimés de manière conforme au passif des sinistres et aux contrats de réassurance. Bien que la Mutuelle ait conclu des contrats de réassurance, elle n'est pas libérée de ses obligations directes envers ses titulaires de contrat, et il existe donc un risque de crédit à l'égard de l'assurance cédée, dans la mesure où tout réassureur serait incapable de respecter ses obligations assumées en vertu de tels contrats de réassurance. Par conséquent, la Mutuelle diversifie le placement de sa réassurance de façon à ne pas dépendre d'un seul réassureur. De plus, lors du processus de sélection, en conformité avec sa politique de réassurance, la Mutuelle engage des assureurs agréés au Canada et soumet ces derniers à une procédure de vérification de leur crédit. Selon la politique, les réassureurs significatifs devraient avoir une notation financière de Standard & Poor's minimale de « BBB » lors de la signature des contrats. Puisqu'elle se limite généralement aux réassureurs agréés, la Mutuelle n'exige pas de garantie de ses réassureurs. La Mutuelle évalue, à chaque date de présentation de l'information financière, les recouvrements et les montants à recevoir de la réassurance et constitue des provisions pour les montants de réassurance jugés irrécouvrables. Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucun des réassureurs n'a subi une détérioration de sa notation financière par rapport aux critères de la politique de réassurance. La direction estime qu'aux 31 décembre 2018 et 2017, la Mutuelle n'est pas exposée à une perte significative relative à ses réassureurs.

En ce qui concerne le portefeuille de placements en obligations, des critères concernant la cote de crédit des émetteurs ainsi que les limites d'exposition par prêteur, permettant ainsi une diversification des placements en obligations, prémunissent la Mutuelle contre les risques qu'un défaut de paiement affecte de manière significative les résultats.

	2018	2017
Obligations par cote de crédit		
AAA/Aaa/A-1	51,86 %	40,59 %
AA/Aa/A-2	40,44 %	43,73 %
A/A-3	7,70 %	15,68 %

En règle générale, la valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de la Mutuelle exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Mutuelle est exposée.

À chaque date de fin d'exercices présentés, aucun des actifs financiers exposés au risque de crédit n'est déprécié. De plus, la Mutuelle a estimé, à chaque date de clôture, que la qualité de crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne.

La Mutuelle n'a aucun actif financier en souffrance aux 31 décembre 2018 et 2017.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les fonds nécessaires ne soient pas disponibles, en temps opportun et à des coûts raisonnables, pour couvrir les engagements de la Mutuelle lorsque ceux-ci deviennent exigibles et pour soutenir la croissance prévue dans le cadre de sa planification stratégique.

Afin de gérer les exigences de trésorerie, la Mutuelle conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la totalité du portefeuille d'obligations est maintenant sous forme de titres liquides.

Les tableaux suivants présentent les montants des échéances des flux monétaires liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux autres passifs financiers ainsi que l'échéance des actifs supportant les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les obligations ont été présentées selon l'échéance de l'instrument financier bien qu'elles demeurent disponibles à la vente.

	2018			
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Passifs				
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement actualisés	2 827 640 \$	1 395 515 \$	925 260 \$	5 148 415 \$
Attribution aux membres à payer	411 527	-	-	411 527
Dettes d'exploitation – réassureurs	-	-	-	-
Dettes d'exploitation – autres	298 343	-	-	298 343
	3 537 510 \$	1 395 515 \$	925 260 \$	5 858 285 \$
Actifs supportant les passifs				
Encaisse	5 929 136 \$	- \$	- \$	5 929 136 \$
Sommes à recevoir des assureurs	41 031	-	-	41 031
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	2 128 582	891 618	913 306	3 933 506
Obligations	87 711	6 274 928	4 804 868	11 167 507
	8 186 460 \$	7 166 546 \$	5 718 174 \$	21 071 180 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

	2017			Total
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Passifs				
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement actualisés	4 077 522 \$	629 812 \$	874 998 \$	5 582 332 \$
Attribution aux membres à payer	453 920	-	-	453 920
Dettes d'exploitation – réassureurs	1 371 398	-	-	1 371 398
Dettes d'exploitation – autres	642 352	68 750	-	711 102
	6 545 192 \$	698 562 \$	874 998 \$	8 118 752 \$
Actifs supportant les passifs				
Encaisse	3 216 960 \$	- \$	- \$	3 216 960 \$
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	3 146 925	292 690	858 546	4 298 161
Obligations	1 207 080	6 771 333	5 495 660	13 474 073
	7 570 965 \$	7 064 023 \$	6 354 206 \$	20 989 194 \$

Risque de marché

Le risque de marché englobe plusieurs catégories de risques. La variation de facteurs tels que le taux de change, le taux d'intérêt et le cours des instruments financiers cotés a une incidence sur la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. Ces derniers sont surtout sensibles à une variation des taux d'intérêt du marché obligataire et du cours des actions cotées ainsi qu'à la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers cotés. Ce risque est géré en répartissant les instruments financiers dans plusieurs catégories et en diversifiant les secteurs d'activités économiques et géographiques.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de change

La Mutuelle est exposée au risque de change en raison d'actions cotées libellées en dollars américains.

	2018		2017	
	Dollars canadiens	Pourcentage de l'actif total	Dollars canadiens	Pourcentage de l'actif total
Actions				
Dollars américains	2 320 433 \$	4,49 %	2 539 691 \$	4,50 %

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle diminueraient ou augmenteraient d'environ 232 000 \$ (2017 – environ 254 000 \$).

La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont faits avec une entité ou des entités ayant des caractéristiques semblables. La Mutuelle gère le risque de concentration en exigeant une diversification prudente des portefeuilles en établissant une politique de placement mise à jour régulièrement.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les obligations et les fonds communs d'obligations portent intérêt à taux fixes et exposent la Mutuelle à un risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

	Instruments portant intérêt	
	2018	2017
Obligations	11 167 507 \$	13 474 073 \$
Fonds communs d'obligations	16 239 604 \$	20 701 510 \$

Dans l'hypothèse où le taux d'intérêt en vigueur sur le marché augmenterait ou diminuerait de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle diminueraient ou augmenteraient d'environ 1 210 000 \$ (2017 – environ 1 614 000 \$).

Risque de prix

	Juste valeur		Pourcentage de l'actif total	
	2018	2017	2018	2017
Actions cotées	9 678 959 \$	9 028 425 \$	18,72 %	15,98 %
Fonds communs d'actions	2 644 154 \$	2 270 278 \$	5,11 %	4,02 %

Dans l'hypothèse où le prix des actions et des fonds communs d'actions échangés augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle augmenteraient ou diminueraient d'environ 1 232 000 \$ (2017 – environ 1 130 000 \$).

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Placements disponibles à la vente, à la juste valeur

L'échéancier des placements, sauf pour les actions et les fonds communs qui n'ont pas d'échéance spécifique, se répartit comme suit :

	2018		2017	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
Obligations				
Canada – gouvernement fédéral				
Moins d'un an	- \$	- \$	1 005 889 \$	1 007 080 \$
Un an à cinq ans	3 950 189	3 961 215	2 522 985	2 521 203
Plus de cinq ans	1 784 009	1 743 154	2 005 869	1 940 028
Gouvernements provinciaux				
Moins d'un an	88 346	87 711	-	-
Un an à cinq ans	2 307 510	2 313 713	3 883 445	3 908 453
Plus de cinq ans	3 065 581	3 061 714	3 620 278	3 555 631
Municipalités et administrations publiques				
Un an à cinq ans	-	-	339 747	341 678
Corporatives				
Moins d'un an	-	-	200 000	200 000
	11 195 635 \$	11 167 507 \$	13 578 213 \$	13 474 073 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Actions cotées disponibles à la vente, à la juste valeur

	2018		2017	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Canadiennes				
Services de télécommunications	348 965 \$	332 478 \$	251 097 \$	269 295 \$
Énergie	1 800 884	1 552 687	1 368 813	1 456 157
Matériaux de base	485 511	413 762	564 570	575 927
Produits industriels	746 199	879 194	555 029	707 500
Produits de consommation	816 704	882 059	379 151	459 621
Services publics	100 473	118 553	66 020	83 690
Services financiers	2 698 677	2 948 609	1 886 439	2 517 927
Technologies de l'information	261 389	231 184	345 464	418 614
	7 258 802	7 358 526	5 416 583	6 488 731
Américaines				
Services de télécommunications	-	-	44 231	50 538
Énergie	154 628	152 692	170 322	169 884
Matériaux de base	-	-	26 884	30 799
Produits industriels	241 502	274 731	147 119	212 519
Produits de consommation	394 395	443 368	391 209	486 081
Soins de la santé	255 530	295 339	290 896	397 794
Services financiers	470 468	511 412	328 368	477 293
Technologies de l'information	501 071	642 891	469 071	714 786
	2 017 594	2 320 433	1 868 100	2 539 694
	9 276 396 \$	9 678 959 \$	7 284 683 \$	9 028 425 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

18. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Pour refléter l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur, la Mutuelle utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer ses instruments financiers par catégorie. Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix d'instruments semblables cotés sur des marchés actifs, à des prix d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2018 :

	2018			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Encaisse	5 929 136 \$	- \$	- \$	5 929 136 \$
Obligations	5 704 369	5 463 138	-	11 167 507
Actions cotées	9 678 959	-	-	9 678 959
Fonds communs d'obligations	16 239 604	-	-	16 239 604
Fonds communs d'actions	2 644 154	-	-	2 644 154
	40 196 222 \$	5 463 138 \$	- \$	45 659 360 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018

18. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2017 :

	2017			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Encaisse	3 216 960 \$	- \$	- \$	3 216 960 \$
Obligations	5 468 313	8 005 760	-	13 474 073
Actions cotées	9 028 425	-	-	9 028 425
Fonds communs d'obligations	20 701 510	-	-	20 701 510
Fonds communs d'actions	2 270 278	-	-	2 270 278
	40 685 486 \$	8 005 760 \$	- \$	48 691 246 \$

La Mutuelle évalue le classement des actifs financiers à chaque date de fin d'exercice. Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017.

19. ENGAGEMENTS

La Mutuelle s'est engagée par contrats jusqu'en 2023 pour la location de bureaux, d'équipement et de services. Le solde des engagements suivant ces contrats s'établit à 848 998 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2019 –	433 458 \$
2020 –	341 366 \$
2021 –	63 739 \$
2022 –	8 001 \$
2023 –	2 434 \$

20. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs (dirigeants ou non) ainsi que les membres du comité de direction. La rémunération des principaux dirigeants est la suivante :

	2018	2017
Avantages à court terme	1 025 835 \$	1 121 181 \$
Indemnité de départ	341 139	-
	1 366 974 \$	1 121 181 \$

21. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice courant. Ainsi, une portion des charges comprises dans les frais de gouvernance de l'exercice précédent, soit 210 039 \$, a été transférée au poste des frais découlant des litiges liés à la gouvernance réglés au cours de l'exercice.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

A - FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires	1 467 271 \$	1 244 397 \$
Charges sociales	255 379	257 546
Affranchissement et messagerie	19 800	25 401
Assurances	42 010	38 446
Cotisations	9 157	14 464
Entretien et réparations	16 485	19 883
Frais de déplacement	14 645	29 387
Frais de formation	6 047	14 570
Frais de réunion	9 826	8 480
Frais divers	5 245	4 167
Fournitures de bureau et papeterie	22 065	31 922
Inspections	110 486	120 605
Loyer	121 549	119 142
Publicité	3 353	3 853
Services de télécommunications et informatiques	395 485	497 024
Services professionnels	315 847	465 899
Taxes et permis	7 166	14 571
Amortissement des immobilisations corporelles	49 270	54 843
Amortissement des immobilisations incorporelles	64 625	97 610
	2 935 711 \$	3 062 210 \$

B - FRAIS DE GOUVERNANCE

Rémunération des administrateurs	202 849 \$	260 409 \$
Charges sociales	19 847	18 860
Formation	7 099	-
Frais d'assemblée et de réunions	38 555	25 884
Frais de déplacement	5 836	12 216
Frais divers	4 473	8 937
Services professionnels	204 511	156 331
	483 170 \$	482 637 \$

C - CENTRE D'ENTRAIDE ET DE PRÉVENTION

Salaires	258 276 \$	309 436 \$
Charges sociales	51 059	64 981
Frais de réunions	844	-
Frais de déplacement	7 375	6 369
Frais divers	2 963	7 654
Loyer	15 600	15 600
Produits	(1 925)	-
Services professionnels	13 783	33 354
	347 975 \$	437 394 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

D- FRAIS DÉCOULANT DES LITIGES RELIÉS À LA GOUVERNANCE RÉGLÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Rémunération des administrateurs	38 184 \$	56 258 \$
Charges sociales	2 935	4 325
Frais de déplacement	3 145	6 137
Services professionnels	918 777	143 319
Recouvrement d'un assureur	(100 263)	-
	<hr/>	<hr/>
	862 778 \$	210 039 \$
